

Instructions pour le mandataire : Le formulaire doit être rempli dans son intégralité, y compris les déclarations concernant la personne politiquement vulnérable (PPV) et le tiers. Une photocopie de la pièce d'identité doit être jointe au formulaire et le nom de la ou des personnes doit être inscrit exactement comme il apparaît sur cette pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement.

CONFIRMATION DU MANDATAIRE				
Je, soussigné ou soussignée, atteste que i) je comprends et accepte que j'agis en tant que mandataire au nom d'Équitable ¹ et de ses co-prêteurs, successeurs et ayants droit dans le but de vérifier l'identité de la ou des personnes énumérées ci-dessous; ii) je suis un avocat ou une avocate/notaire actuellement en règle et autorisé ou autorisée à exercer dans le cadre des règlements de ma profession sans aucune restriction; et iii) j'ai examiné et vérifié un document d'identification avec photo valide, en vigueur et authentique, émis par un gouvernement et figurant sur la liste de l'annexe A, en présence de la personne concernée, et j'ai inscrit ci-dessous les renseignements requis pour cette personne.				
Signature du mandataire: _____				
Nom (en lettres moulées) : _____			Date : _____	
RENSEIGNEMENTS D'IDENTIFICATION DE LA PERSONNE				
COCHEZ TOUTES LES CASES APPLICABLES				
<input type="checkbox"/> Emprunteur <input type="checkbox"/> Caution <input type="checkbox"/> Signataire autorisé <input type="checkbox"/> Titulaire d'une procuration <input type="checkbox"/> Fiduciaire testamentaire				
PRENOM	SECOND PRENOM	NOM DE FAMILLE	DATE DE NAISSANCE (p. ex., le 19 oct 1988)	
			J	J M M M A A A A
PIECE D'IDENTITE	N° DE LA PIECE D'IDENTITE	PROV/ETAT DE DELIVRANCE	PAYS DE DELIVRANCE	DATE D'EXPIRATION (le cas échéant)
				J J M M M A A A A
ATTESTATION D'UNE PERSONNE POLITIQUEMENT VULNERABLE (cochez la case appropriée)				
J'atteste par la présente que :				
<input type="checkbox"/> Je NE SUIS PAS une personne politiquement vulnérable au sens l'annexe A.				
<input type="checkbox"/> Je suis une personne politiquement vulnérable au sens l'annexe A.				
Si vous êtes une personne politiquement vulnérable au sens de l'annexe A, veuillez fournir des détails du mandat ou fonction : _____				
ATTESTATION D'UN TIERS (cochez la case appropriée)				
J'atteste par la présente que ce compte :				
<input type="checkbox"/> Ne sera PAS utilisé par un tiers au sens de l'annexe A, ni en son nom, ni pour son bénéfice.				
<input type="checkbox"/> Sera utilisé par un tiers au sens de l'annexe A, en son nom ou pour son bénéfice.				
PROFESSION ² (inclure le titre de fonction et le secteur d'activité)			SIGNATURE DE LA PERSONNE *	

RENSEIGNEMENTS D'IDENTIFICATION DE LA PERSONNE				
COCHEZ TOUTES LES CASES APPLICABLES				
<input type="checkbox"/> Emprunteur <input type="checkbox"/> Caution <input type="checkbox"/> Signataire autorisé <input type="checkbox"/> Titulaire d'une procuration <input type="checkbox"/> Fiduciaire testamentaire				
PRENOM	SECOND PRENOM	NOM DE FAMILLE	DATE DE NAISSANCE (p. ex., le 19 oct 1988)	
			J	J M M M A A A A
PIECE D'IDENTITE	N° DE LA PIECE D'IDENTITE	PROV/ETAT DE DELIVRANCE	PAYS DE DELIVRANCE	DATE D'EXPIRATION (le cas échéant)
				J J M M M A A A A
ATTESTATION D'UNE PERSONNE POLITIQUEMENT VULNERABLE (cochez la case appropriée)				
J'atteste par la présente que :				
<input type="checkbox"/> Je NE SUIS PAS une personne politiquement vulnérable au sens l'annexe A.				
<input type="checkbox"/> Je suis une personne politiquement vulnérable au sens l'annexe A.				
Si vous êtes une personne politiquement vulnérable au sens de l'annexe A, veuillez fournir des détails du mandat ou fonction : _____				
ATTESTATION D'UN TIERS (cochez la case appropriée)				
J'atteste par la présente que ce compte :				
<input type="checkbox"/> Ne sera PAS utilisé par un tiers au sens de l'annexe A, ni en son nom, ni pour son bénéfice.				
<input type="checkbox"/> Sera utilisé par un tiers au sens de l'annexe A, en son nom ou pour son bénéfice.				
PROFESSION ² (inclure le titre de fonction et le secteur d'activité)			SIGNATURE DE LA PERSONNE *	

¹ Équitable signifie Banque Équitable, une filiale en propriété exclusive d'Equitable Group Inc., la Fiducie Équitable, une filiale en propriété exclusive de Banque Équitable et la Banque EQB, une marque de commerce de la Banque Équitable.

² Une description vague comme « à mon compte », « travailleur indépendant », « travailleur autonome », « consultant », « investisseur », « propriétaire d'entreprise », « personne d'affaires », « entrepreneur » ou « dirigeant signataire » **n'est pas acceptable**. La profession doit refléter clairement la nature du travail et le secteur d'activité dans lequel cette profession est exercée.

***CONSENTEMENT EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :** Vous acceptez qu'Equitable¹ (ou tout assureur engagé par elle) puisse recueillir, utiliser et communiquer vos renseignements personnels conformément aux dispositions de son entente de confidentialité et à la législation fédérale, ce qui peut inclure la communication de renseignements à des tiers. Un exemplaire de l'entente de confidentialité de la Banque Équitable vous a été ou vous sera fourni et est accessible sur le site Web de la Banque Équitable à l'adresse www.equitablebank.ca et à ses bureaux. Vous pouvez également l'obtenir en communiquant avec la Banque Équitable au 1-866-407-0004.

Pièces d'identité

- (1) Permis de conduire
- (2) Passeport (Canadien ou étranger)³
- (3) Carte de citoyenneté canadienne (et non pas le certificat de citoyenneté canadienne) délivrée avant 2012
- (4) Carte de résident permanent
- (5) Certificat sécurisé de statut d'indien
- (6) Carte NEXUS
- (7) Carte de santé provinciale ⁴
- (8) Carte d'identité provinciale ou territoriale

Personne politiquement vulnérable (PPV)

Une PPV est une personne politiquement vulnérable (étranger politiquement vulnérable (EPV) ou national politiquement vulnérable (NPV), ainsi que ses membres de la famille et les personnes qui leur sont étroitement associées. Pour plus de détails, reportez-vous aux définitions ci-dessous.

- Une personne est un **national politiquement vulnérable (NPV)**, si elle occupe actuellement, ou a occupé au cours des cinq dernières années une charge ou un poste précis au sein de l'administration fédérale, d'une administration provinciale ou territoriale canadienne ou d'une administration municipale canadienne ou pour le compte de celles-ci. Une personne cesse d'être un NPV cinq ans après avoir quitté ses fonctions ou cinq ans après son décès.
- Une personne est un **étranger politiquement vulnérable (EPV)** si elle occupe ou a occupé une charge ou un poste précis au sein d'un État étranger ou pour le compte de ce dernier.
- Une personne est un **dirigeant d'une organisation internationale (DOI)** si elle occupe actuellement ou a occupé au cours des cinq dernières années la charge ou le poste précis de chef d'une organisation internationale et si l'organisation internationale qu'elle dirige ou dirigeait est soit une organisation internationale créée par les gouvernements de divers États, soit une institution créée par une organisation internationale. Une personne cesse d'être un DOI cinq ans après avoir cessé d'être le dirigeant de l'organisation ou de l'institution ou cinq ans après son décès.
- Un **membre de la famille** d'une PVE ou d'un DOI correspond à un époux ou un conjoint de fait d'une personne visée (inclus l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire), le ou les enfants biologiques ou adoptifs, la ou les mères ou le ou les pères, la ou les mères ou le ou les pères de l'époux ou du conjoint de fait (belle-mère ou beau-père) d'une personne visée; et le ou les enfants de la mère ou du père (frère ou sœur).
- Une personne **étroitement associée** peut être une personne ayant des liens avec une PPV ou un DOI pour des raisons personnelles ou professionnelles. Une personne reste une personne étroitement associée jusqu'à ce qu'elle perde ce lien. Des exemples de relations susceptibles de révéler qu'une personne est une personne étroitement associée pourraient inclure, mais sans s'y limiter, les personnes qui sont les partenaires commerciaux d'une PPV ou d'un DOI ou en sont les propriétaires véritables ou les contrôleurs, entretiennent une relation amoureuse avec une PPV ou un DOI; sont engagées dans des opérations financières avec une PPV ou un DOI; sont des membres éminents du même parti politique ou du même syndicat qu'une PPV ou un DOI; sont membres du même conseil d'administration qu'une PPV ou un DOI; mènent des actions caritatives en étroite collaboration avec une PPV ou un DOI ou sont mentionnées comme conjointes dans une police dont l'un des titulaires peut être une PPV ou un DOI.

Liste des mandats ou fonctions applicables aux PPV

National politiquement vulnérable (NPV)	Étranger politiquement vulnérable (EPV)
<ul style="list-style-type: none"> • Gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef d'un gouvernement • Membre du Sénat ou de la Chambre des communes, ou membre d'une assemblée législative • Sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent • Ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur • Officier ayant le rang de général ou un rang supérieur • Dirigeant d'une société appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province • Chef d'un organisme gouvernemental • Juge d'une cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada • Chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative • Maire 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef d'État ou de gouvernement • Membre du conseil exécutif de gouvernement ou d'une assemblée législative • Sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent • Ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur • Officier ayant le rang de général ou un rang supérieur • Président d'une banque ou d'une société d'État • Chef d'un organisme gouvernemental • Juge de la cour suprême, de la cour constitutionnelle ou d'une autre cour de dernier ressort • Chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative

Détermination quant au tiers

Un tiers est une personne ou une entité, autre que le titulaire du compte ou ceux autorisés et agréés par la Banque à donner des instructions sur le compte, qui donne des instructions à une autre personne ou entité pour effectuer une activité ou une opération financière pour son compte. Par conséquent, le tiers est la personne qui donne les instructions quant à la façon de procéder avec l'argent ou d'effectuer une opération ou une activité en particulier, ou celle « pour le compte de » qui l'opération est effectuée.

RENSEIGNEMENTS SUR LE TIERS											
NOM	DATE DE NAISSANCE (p. ex., le 19 oct 1988)										
	<table style="border-collapse: collapse; margin: auto;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">J</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">J</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">M</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">M</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">M</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">A</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">A</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">A</td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; text-align: center;">A</td> </tr> </table>		J	J	M	M	M	A	A	A	A
J	J	M	M	M	A	A	A	A			
PROFESSION/NATURE DES ACTIVITES COMMERCIALES	N° DU CERTIFICAT DE CONSTITUTION (le cas échéant)										
ADRESSE	VILLE										
PROVINCE	PAYS	CODE POSTAL									
N°. DE TELEPHONE	LIEN ENTRE LE TITULAIRE DE COMPTE ET LE TIERS										

³ Le lieu de délivrance d'un passeport est réputé être le pays ou la compétence territoriale qui a délivré le document à l'origine. Le lieu de délivrance d'un passeport canadien, renouvelé ou délivré dans un pays étranger, est toujours réputé être le « Canada ».

⁴ Une carte de santé provinciale est acceptable, mais seulement si la législation provinciale n'interdit pas son utilisation à des fins d'identification. Actuellement, l'Ontario, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard interdisent l'utilisation de la carte santé à de telles fins. Au Québec, la carte santé ne peut être demandée comme preuve d'identité, mais elle est acceptable si elle est présentée par la personne à des fins d'identification.